

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons tous les ans le même problème, lorsqu'il s'agit de trouver la meilleure façon de calculer le montant à accorder à chaque région, dans le cadre du Programme d'initiatives locales. Et je peux vous dire que nous recevons des plaintes des deux côtés de la Chambre. Une région peut recevoir un million de dollars et une autre de la même province quelque chose comme \$250,000. Mais, lorsque nous proposons une autre méthode, on nous dit qu'elle sent le favoritisme et prête à des attaques. C'est une question que nous devons étudier. Il s'agit d'une critique parfaitement fondée, et le député n'est pas le seul à le faire.

* * *

LES AÉROPORTS

L'ATTRIBUTION DES CONCESSIONS AUX AGENCES DE LOCATION DE VOITURES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jack Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre des Transports. Elle a trait aux concessions accordées aux agences de location de voitures dans les aéroports de son ministère. En assignant à Tilden, qui s'est classé troisième meilleur offrant, un guichet national et en le plaçant ainsi au cinquième rang dans l'attribution de ces guichets, le ministre ne fait-il pas de cette agence de location d'automobile un citoyen de seconde zone?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, décidément pas, car l'offre de Tilden s'appliquait à la catégorie des guichets nationaux. L'attribution de ces guichets dépend de la valeur des offres comme on l'explique dans la documentation s'appliquant aux appels d'offres, et la maison Tilden s'est classée cinquième.

M. Horner: Sauf erreur, monsieur l'Orateur, la maison Tilden s'est classée troisième dans l'ensemble des offres pour les neuf aéroports. Dans un bon nombre de ces aéroports, elle s'est classée troisième ou mieux. Le ministre n'est pas au courant des faits ou il induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'essayer d'aider le député à comprendre les faits. Tilden a fait deux offres, dont l'une dans la catégorie ouverte et l'autre dans la catégorie nationale. L'offre qui a été acceptée lors de l'évaluation des meilleurs résultats d'ensemble du système de location d'automobiles, ce dont on traite aussi dans la documentation sur les appels d'offres, était celle de Tilden dans la catégorie nationale. Son offre se classait cinquième. L'autre offre aurait occupé un rang plus élevé mais elle n'a pas été acceptée.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, les règlements formulés par le ministre pour la demande d'offres stipulent ce qui suit:

Questions orales

Une section de comptoir à l'aéroport sera louée aux concessionnaires de voitures de location pour la durée de l'accord, le choix de l'emplacement correspondant aux offres reçues, c'est-à-dire le plus haut soumissionnaire aura le premier choix, le deuxième soumissionnaire aura le deuxième choix, le troisième aura le troisième choix et ainsi de suite.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LES SOMMES DEMANDÉES PAR LES EMPLOYÉS DE STATISTIQUE CANADA POUR LA VENTE DE RENSEIGNEMENTS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Hier, le secrétaire parlementaire du ministre a avoué en dehors de la Chambre, après avoir consulté l'aide-mémoire du ministre que les employés de Statistique Canada, dont il a été question durant l'absence du ministre ces derniers jours, avaient tenté de vendre de la documentation à la Commission de la capitale nationale. Le ministre dira-t-il à la Chambre si c'est vrai et, si tel est le cas, quel montant aurait été réclamé pour vendre ces renseignements à la Commission de la capitale nationale?

● (1440)

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'ai lu très attentivement la réponse qu'a donnée le secrétaire parlementaire, et qui est consignée aux *Débats de la Chambre des communes* d'hier. Malheureusement, je ne retrouve pas l'information que l'honorable député semble donner. Je dois dire que déjà mon prédécesseur avait répondu à une question semblable, et le secrétaire parlementaire avait pris une ligne de conduite que j'approuve en tous points.

[Traduction]

M. Baker (Grenville-Carleton): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il est regrettable que la qualité de la réponse du ministre ne corresponde pas au tonnerre d'applaudissements avec lesquels on l'a salué lorsqu'il s'est levé. Ma question était pourtant claire. Son secrétaire parlementaire a déclaré que la documentation avait été vendue. C'est ce qu'on lit dans les journaux d'aujourd'hui. Cela ne figure pas au hasard. Voici donc ma question: Est-ce vrai? Si le ministre ne connaît pas la réponse, voudrait-il se renseigner et s'il la connaît, nous dirait-il le prix qu'on avait réclamé? Voilà ce que je voudrais savoir.

[Français]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je me réfère aux propos tenus par le secrétaire parlementaire, à la Chambre des communes, et aux renseignements dont je disposais. Quant au montant qui aurait pu être divulgué en dehors de la Chambre, si le secrétaire parlementaire a parlé d'une offre pour un montant de \$250, c'est celui-là, et je peux le confirmer.